

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRET N°72-321 du 28 novembre 1972

portant agrément de TRAMEDAH "Travaux
Métalliques du Dahomey" au régime
"A" du Code des Investissements pour une
durée de 2 ans.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
 - VU l'Ordonnance n°72-1 du 8 janvier 1972, portant Code des Investissements;
 - VU le Décret n°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement;
 - VU le Décret n°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement;
 - VU le Décret n°72-7 du 17 janvier 1972, fixant les modalités d'application des dispositions de l'ordonnance n°72-1 du 8 janvier 1972, portant code des investissements;
- SUR proposition du Ministre de l'Economie et des Finances;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er.- L'Entreprise Travaux Métalliques du Dahomey (TRAMEDAH) est agréée au régime "A" du Code des Investissements pour une durée de 2 ans y compris le délai d'installation à partir de la date de la notification du présent décret.

Article 2.- L'agrément se rapporte, à l'exclusion de toutes autres activités, à la transformation des tôles planes galvanisées en tôles ondulées de divers profils.

Article 3.- Les exonérations, exemptions, réductions des droits et taxes prévues à l'article 31 de l'ordonnance n°72-1 du 8 janvier 1972, sont applicables à TRAMEDAH dans les limites et les conditions de ladite ordonnance.

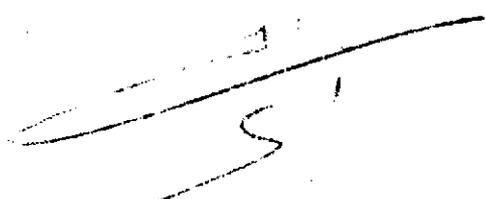
.../...

Article 4.- L'Entreprise TRAMEDAH est tenue de se soumettre aux inspections de la Commission de Contrôle prévue par les dispositions de l'article 26 de l'Ordonnance n°72-1 du 8 Janvier 1972.

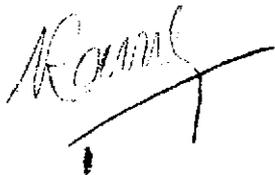
Article 5.- Le Ministre de l'Economie et des Finances est chargé de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 28 novembre 1972

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Economie et des Finances,



Intendant-Militaire Thomas LAHAMI

AMPLIATIONS: PR 8 - CS 6 - MEF 4 -
Ministères 9 - SGG 4 - DGAE 4 - DEP 4 -
Chamb. Com. 4 - IAA-DOCT-IGF-Gde Chanc. 4 -
JORD 1 - Dir. Travail. 1 - DD 4 - TRAMEDAH 1
DGAJL-Dtion Stat. 4 -